

ROUBAIX

A propos de Modes

Le journal des curés, malgré l'invincible antipathie qu'il cause aux honnêtes gens sous ses yeux desquels il tombe par hasard, est, par moments, fort divertissant, surtout lorsqu'il oublie la politique.

... La mode, par exemple. Les rédacteurs de la Croix - en parlant avec une naïveté qui ne laisse aucun doute sur leur moralité. Ils ne savent comment s'y prendre pour persuader les femmes de se vêtir avec plus d'effort. Sans penser à mal, probablement, ils en sont arrivés à décréter « l'obligation pour les femmes chrétiennes de prouver leur honnêteté par la façon de se vêtir ».

Les femmes catholiques apparaissent donc si négligées qu'il leur faille donner des preuves si voyantes de leur honnêteté ? Vous le dites. On a donc tout lieu de croire que l'habit ne fait pas le moine...

Où, dit encore la Croix, car les toilettes inconvénients sont une funeste protection au mal.

Je ne sais pas si toutes les jeunes filles catholiques sont bien fondées à comprendre ce qui est dit. Il faut pourtant le croire, puisque nul commentateur ne suit.

Nous admettons, du reste, qu'une robe trop légère, au sens pratique ou au sens figuré, puisse, en certains cas, provoquer au mal d'une façon qui soit funeste pour celle qui l'a portée. Mais il n'en peut être dit. C'est, par exemple, quand elle se trouve seule avec un amoureux, loin des regards de sa maman. Mais je pense que M. le curé ne pense pas à cela, ce qui en ferait un homme fort peu recommandable.

Il a dû croire plutôt que le danger existe pour elle partout ou peut se trouver une jeune fille bien élevée, mais court-vêtue. Ce qui laisserait supposer que nous sommes un peuple de satyres...

Certains hommes ne manqueraient pas de trouver cette insinuation un peu... aventureuse. D'autres, qui seraient l'exception, admettraient peut-être que ce dire contient un reflet de vérité. Mais ils se demanderaient certainement sur quel est monsieur, qui est un curé, peut bien émettre ses arguments ? Et tous les hommes, en tout cas, s'ébahissent sur cette phrase, que « ces modes s'étendent jusqu'aux enfants chez qui les mères doivent veiller à faire respecter toutes les délicatesses de la pudeur... »

Maintenant, sans vouloir dire précisément que toutes les insinuations de M. le curé sont de lire cette déclaration : « Il faut réprimer cet excès qui consiste à porter une mise indécente jusque dans le lieu saint... »

S'il y a encore un sous-entendu là-dessus, c'est que M. le curé a voulu se rendre à lui-même la monnaie de sa pièce. Libre à lui de répondre que j'ai un peu « chéri ». C'est évidemment par là faite.

Pour redevenir sérieux, je ferai à l'auteur de l'article précité, qui est d'aujourd'hui, un grave reproche et un conseil.

Ce n'est pas en disant aux jeunes filles qu'elles sont ainsi trop désirables, à vulgariser leur parler, qu'on les dissuadera de montrer leurs jambes.

Il faudrait plutôt leur faire admettre qu'elles sont ainsi tout à fait laides. Seulement, ce serait moins aisé.

chain, sont invités à retirer à la mairie, bureaux des élections, les enveloppes nécessaires pour recueillir leur vote.

Une urne sera placée salle Pierre de Roubaix pour recevoir dans la journée du dimanche 7 décembre les votes des électeurs.

Les électeurs pourront se présenter de 9 heures à 18 heures.

DISTINCTIONS BELGES

Par décret royal du 15 novembre 1919, M. Lucien Nopce, né à Mouscron en 1880, ayant acquis droit de cité à Roubaix, est nommé vice-consul de la Nouvelle-Zélande à l'Exposition de 1911, acheteur de laines, vient de recevoir la croix de chevalier de l'ordre de Léopold avec rosette d'or.

Mme Hélène Bonfink, née à Roubaix en 1866, reçoit la même distinction.

M. Omar Van Meirhaeghe, né en 1879, chef de fabrication à Roubaix, est nommé chevalier de l'ordre de la Couronne, avec rosette d'or.

Tous trois étaient attachés au service d'espionnage belge et sont déjà titulaires de la médaille militaire anglaise.

ACTE DE PROBITÉ

M. Henri Dessauv, 51 ans, receveur d'octroi, demeurant rue de la Vigne, 112, a trouvé hier, vers deux heures de l'après-midi, au boulevard de la Gare, un portefeuille en cuir contenant la somme de 4.465 francs au préjudice de son patron. Cette fillette est également auteur d'un acte de probité, en remettant au propriétaire de la machine de mercredi dernier, au domicile de M. Lucien Mouraux, représentant de la Gare, un portefeuille en cuir contenant la somme de 2310 francs.

Elle sera conduite aujourd'hui devant M. le Procureur de la République.

4.500 francs volés par une fillette

LA COUPABLE EST ARRETÉE

La jeune Yvonne Theliez, 14 ans et demi, demeurant rue de l'Épée, pour Lampe, 15, qui était occupée comme coursière chez Mme veuve Lilliez, marchande de musique, rue de la Gare, 16, a été mise en état d'arrestation pour vol d'une somme de 4.465 francs au préjudice de son patron. Cette fillette est également auteur d'un acte de probité, en remettant au propriétaire de la machine de mercredi dernier, au domicile de M. Lucien Mouraux, représentant de la Gare, un portefeuille en cuir contenant la somme de 2310 francs.

Elle sera conduite aujourd'hui devant M. le Procureur de la République.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LE BALLOTTAGE

Dimanche dernier, ont été élus dix socialistes et onze socialistes républicains. Il y a donc six sièges en ballottage, qui reviendront, sans aucun doute, aux socialistes.

Le prochain Congrès municipal comprendra donc six socialistes et onze socialistes républicains, alors qu'il n'avait précédemment que 15 socialistes contre 12 opportunistes.

La cause de cette division du Conseil est évidemment le sectionnement électoral. Sans lui, les 27 candidats de la liste socialiste étaient élus sans conteste. Les socialistes républicains obtiennent la majorité de 2310 voix contre 2190.

Les élections de dimanche dernier sont donc indiscutablement une victoire socialiste, qui se complètera dimanche prochain.

CROIX

LA SAINTE ALLIANCE

Le vote des religieux n'a pas apporté de modification sensible au résultat du scrutin de dimanche. 18 bulletins sont parvenus, dont 15 en faveur de la liste socialiste unifiée sortante.

Dans l'espoir de vaincre, les trois autres listes se sont groupées. Mais les quelques radicaux qui étaient portés dans la liste de concentration ne paraissent pas vouloir pas participer à l'alliance adhésive des ouvriers, des polites, des pseudo-socialistes.

Tous les adversaires s'unissent pour partir en croisade contre la liste unifiée de M. Tellez. La victoire du maire sortant n'en sera que plus certaine.

BOUM.

LILLE

Elections Municipales du 7 Décembre

(SCRUTIN DE BALLOTTAGE)

CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE

RAGHEBOOM Auguste, ancien député du Nord, ancien conseiller municipal.
CARLIER Joseph, ancien conseiller d'arrondissement.
BEAUREPAIRE Fernand, mouleur, ancien adjoint au maire.
BONDUÉ Désiré, ancien conseiller municipal, secrétaire de la Bourse du Travail.
COUSSEMONT Charles, commerçant, ancien conseiller municipal.
DENEUBOURG Auguste, commerçant, ancien conseiller municipal.
GOUDIN Georges, directeur de brasserie, ancien adjoint au maire.
BAUCHE Alfred, fleur, conseiller prud'homme.
COULLEN Richard, typographe, conseiller prud'homme.
GOUBOURLE Arthur, coupeur, conseiller prud'homme.
CRAMETTE Léon, plombier-zingueur, conseiller prud'homme.
MULLIER Gustave, conseiller prud'homme.
VANDERBERGHE Edmond, tisserand, conseiller prud'homme.
BOSSIER Alfred, mouleur.
ORÉTON Fleury, entrepreneur de transports.
DARRAGUS Jules, métallurgiste, ancien adjoint au maire.
DHILLY Gaston, directeur de l'imprimerie Ouvrière.
BOUSSCHE Maximilien, employé.
DOYENNETTE Edouard, ébéniste.
DUJARDIN Marcel, jardinier, secrétaire-adjoint de la Bourse du Travail.

QHEQUIERE Arthur, comptable.
GIRARDIN Paul, mécanicien.
CHÉRON Victor, architecte.
LALLAU René, employé.
LOBERT Henri, livreur, secrétaire du Syndicat des Transports.
MARTIN Philippe, coupeur en confections.
MARSON Louis, typographe, président du Syndicat des Typographes.
MONTY Gaston, avocat.
PEETERS Louis, mouleur.
SALENGRO Roger, publiciste.
WILLEMS Gaston, commis principal des Postes et Télégraphes.

En Avant !

Le Parti Socialiste prendra l'Hôtel-de-Ville de demain 7 décembre, au grand désarroi de la fameuse Union républicaine.

Il a lu la prose de M. Martin-Mamy, ire d'une gloire usurpée aux élections législatives, comme celle du croit vantant les résultats à Faches-Thumières. Mais l'impression d'avoir été trompé n'a été que momentanée. Il est certain que cet homme siégera à la mairie. Il le conçoit pendant l'occupation ; il sait avec quel empressement ils devaient se pollogues et lui, l'entrepreneur de petits soins, en lui portant le café au lit. C'est donc assez dire que nous ne pouvons compter beaucoup sur son concours.

Il est dit que nous voulions, et ce que nos adversaires ont caché à l'opinion publique. N'est-ce pas la raison suffisante à convoquer le conseil municipal illégal de la nécessité d'un contrôle. Nous leur avons dit que nous ne sommes pas des hommes siéger à la mairie. Il le conçoit pendant l'occupation ; il sait avec quel empressement ils devaient se pollogues et lui, l'entrepreneur de petits soins, en lui portant le café au lit. C'est donc assez dire que nous ne pouvons compter beaucoup sur son concours.

UNE VITRIOLEUSE

On se souvient de l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

Or, M. Merchiez, juge d'instruction, a obtenu cette affaire et renvoyé pour une prochaine audience à l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

REPARAires d'apaches

Les rues de notre ville sont très mal éclairées, chacun sait cela. Et cependant, il y a un endroit dans le centre de la ville, tout près de la gare des voyageurs, qui mériterait certes bien de posséder quelques lampadaires.

Il s'agit de la rue du Vieux Marché aux Moutons, qui, actuellement, n'est qu'un amas de ruines et se prête à merveille pour dissimuler les apaches et les cambrioleurs, qui mettent en coupe réglée notre cité.

GYCLISTE CONTRE AUTO

Le cycliste Paul Sédz, 16 ans, étudiant, domicilié à Lambertsart, 26, rue de la Carnoye, longea hier matin le boulevard de la Liberté. Comme il arrivait à hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, il alla se jeter contre l'auto de M. Paul Bernard, industriel, 26, rue de Solferino, qui débouchait de la rue précitée.

Le cycliste en fut heureusement quitte pour la peur. Par contre, son vélo a été complètement mis hors d'usage.

RENVERSE PAR UNE AUTO

Alors qu'il passait rue d'Éna, vers midi, M. Arthur Flèche, 37 ans, journaliste, demeurant rue Lambert, 12, Lys, 68, fut renversé par une auto qui pilotait le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

Le journaliste se releva sans blessures apparentes et continua sa route.

AVIS AUX CAMIONNEURS LILLOIS

Les camionneurs de Lille qui ont ou leurs véhicules réquisitionnés par les Allemands sont invités à se présenter à l'Office de la Reconstitution industrielle, bureau de la Récupération, 8, rue de Tenroumond, afin d'arrêter les mesures à prendre pour obtenir le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

PETITES NOUVELLES

Déserteur. — Le nommé Marcel Creton, 26 ans, charretier, sans domicile fixe, a été appréhendé hier, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le capitaine Vergne, du 2^e Conseil de guerre, l'inculpant d'abandon de poste et de désertion.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :
Ducrot Maurice, 20 ans, soldat au 210 R. I., un an de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Béroux Maurice, caporal au 65^e génie, 21 ans, deux ans de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Ducrot Maurice, du 336 R. I., 21 ans, désertion à l'intérieur en temps de guerre, 6 mois de prison.

ENCORE UN VÉLO QUI S'ENVOLE...

Dans le couloir de son habitation, non loin de la porte cochère, soigneusement close, M. Jean

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LABBERSART

Jésuites et Compagnie

A la suite du Parti Socialiste qui lui demandait la R. P. pour le second tour, M. Delcaux, maire sortant, a répondu qu'il était trop tard, que cette opération n'eût été possible que pour le premier tour.

Posons à ce sujet quelques questions embarrassantes au sieur Delcaux :

1. Pourquoi n'a-t-il pu accepter pour le second tour de scrutin la R. P., alors que les classes sont restées dans le même état qu'avant le premier tour ? Qu'y a-t-il donc de changé depuis ce moment ? Les intérêts de la commune ne sont-ils pas toujours les mêmes et n'y a-t-il pas eu intérêt à ce que tous les partis collaborât à la rénovation de Lambertsart ?

2. Comment, avant le premier tour, M. Delcaux eut-il appliqué la R. P. ? Sur quels chiffres se fut-il basé, pour attribuer aux radicaux un nombre de sièges en proportion avec l'importance de leur groupe ? Ce n'est pas supposons-nous, en se basant sur la quantité des voix obtenues par la liste Loucheur ?

Alors ?

Alors, c'est très clair ; M. Delcaux et sa suite sont de ceux qui croient que les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, ne sont pas dignes d'être représentés et qu'il faut les écarter à tout prix.

Les travailleurs, n'est-ce pas MM. Delcaux et Delattre, c'est bon pour aller se faire casser la figure au front et pour produire à tour de bras tous les jours, pour que le patron « profite ».

Alors, c'est très clair ; M. Delcaux et sa suite sont de ceux qui croient que les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, ne sont pas dignes d'être représentés et qu'il faut les écarter à tout prix.

TOUT ARRIVE !

LES PORTES DE TOURNAI ET DE ROUBAIX

Par lettre du 4 décembre, l'ingénieur en chef du département informe la mairie qu'il a donné des instructions pour la remise en état des chaussées des routes départementales et nationales à la sortie des portes de Roubaix et de Tournai.

Pour la Correctionnelle

LA BANDE DES RATS DE GARE

Nous avons en temps opportun, annoncé la capture par le service de la Sûreté, de la bande des rats de gare, qui commencent aux messageries d'annonces et de correspondances.

Ces malfaiteurs : Krama, Bué, Nys, Dufieux, etc., ainsi que l'un des recailleurs, le boxeur Stasseas, comparaitront prochainement devant le tribunal correctionnel.

UNE VITRIOLEUSE

On se souvient de l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

Or, M. Merchiez, juge d'instruction, a obtenu cette affaire et renvoyé pour une prochaine audience à l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

REPARAires d'apaches

Les rues de notre ville sont très mal éclairées, chacun sait cela. Et cependant, il y a un endroit dans le centre de la ville, tout près de la gare des voyageurs, qui mériterait certes bien de posséder quelques lampadaires.

Il s'agit de la rue du Vieux Marché aux Moutons, qui, actuellement, n'est qu'un amas de ruines et se prête à merveille pour dissimuler les apaches et les cambrioleurs, qui mettent en coupe réglée notre cité.

GYCLISTE CONTRE AUTO

Le cycliste Paul Sédz, 16 ans, étudiant, domicilié à Lambertsart, 26, rue de la Carnoye, longea hier matin le boulevard de la Liberté. Comme il arrivait à hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, il alla se jeter contre l'auto de M. Paul Bernard, industriel, 26, rue de Solferino, qui débouchait de la rue précitée.

Le cycliste en fut heureusement quitte pour la peur. Par contre, son vélo a été complètement mis hors d'usage.

RENVERSE PAR UNE AUTO

Alors qu'il passait rue d'Éna, vers midi, M. Arthur Flèche, 37 ans, journaliste, demeurant rue Lambert, 12, Lys, 68, fut renversé par une auto qui pilotait le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

Le journaliste se releva sans blessures apparentes et continua sa route.

AVIS AUX CAMIONNEURS LILLOIS

Les camionneurs de Lille qui ont ou leurs véhicules réquisitionnés par les Allemands sont invités à se présenter à l'Office de la Reconstitution industrielle, bureau de la Récupération, 8, rue de Tenroumond, afin d'arrêter les mesures à prendre pour obtenir le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

PETITES NOUVELLES

Déserteur. — Le nommé Marcel Creton, 26 ans, charretier, sans domicile fixe, a été appréhendé hier, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le capitaine Vergne, du 2^e Conseil de guerre, l'inculpant d'abandon de poste et de désertion.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :
Ducrot Maurice, 20 ans, soldat au 210 R. I., un an de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Béroux Maurice, caporal au 65^e génie, 21 ans, deux ans de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Ducrot Maurice, du 336 R. I., 21 ans, désertion à l'intérieur en temps de guerre, 6 mois de prison.

ENCORE UN VÉLO QUI S'ENVOLE...

Dans le couloir de son habitation, non loin de la porte cochère, soigneusement close, M. Jean

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LABBERSART

Jésuites et Compagnie

A la suite du Parti Socialiste qui lui demandait la R. P. pour le second tour, M. Delcaux, maire sortant, a répondu qu'il était trop tard, que cette opération n'eût été possible que pour le premier tour.

Posons à ce sujet quelques questions embarrassantes au sieur Delcaux :

1. Pourquoi n'a-t-il pu accepter pour le second tour de scrutin la R. P., alors que les classes sont restées dans le même état qu'avant le premier tour ? Qu'y a-t-il donc de changé depuis ce moment ? Les intérêts de la commune ne sont-ils pas toujours les mêmes et n'y a-t-il pas eu intérêt à ce que tous les partis collaborât à la rénovation de Lambertsart ?

2. Comment, avant le premier tour, M. Delcaux eut-il appliqué la R. P. ? Sur quels chiffres se fut-il basé, pour attribuer aux radicaux un nombre de sièges en proportion avec l'importance de leur groupe ? Ce n'est pas supposons-nous, en se basant sur la quantité des voix obtenues par la liste Loucheur ?

Alors ?

Alors, c'est très clair ; M. Delcaux et sa suite sont de ceux qui croient que les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, ne sont pas dignes d'être représentés et qu'il faut les écarter à tout prix.

Les travailleurs, n'est-ce pas MM. Delcaux et Delattre, c'est bon pour aller se faire casser la figure au front et pour produire à tour de bras tous les jours, pour que le patron « profite ».

Alors, c'est très clair ; M. Delcaux et sa suite sont de ceux qui croient que les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, ne sont pas dignes d'être représentés et qu'il faut les écarter à tout prix.

TOUT ARRIVE !

LES PORTES DE TOURNAI ET DE ROUBAIX

Par lettre du 4 décembre, l'ingénieur en chef du département informe la mairie qu'il a donné des instructions pour la remise en état des chaussées des routes départementales et nationales à la sortie des portes de Roubaix et de Tournai.

Pour la Correctionnelle

LA BANDE DES RATS DE GARE

Nous avons en temps opportun, annoncé la capture par le service de la Sûreté, de la bande des rats de gare, qui commencent aux messageries d'annonces et de correspondances.

Ces malfaiteurs : Krama, Bué, Nys, Dufieux, etc., ainsi que l'un des recailleurs, le boxeur Stasseas, comparaitront prochainement devant le tribunal correctionnel.

UNE VITRIOLEUSE

On se souvient de l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

Or, M. Merchiez, juge d'instruction, a obtenu cette affaire et renvoyé pour une prochaine audience à l'arrestation de la nommée Maria Moreau, femme T..., qui, un soir, vitriola rue des Châus-Bossus son amant, le sieur D..., directeur de garage, qui l'avait abandonnée et refusait de reprendre avec elle la vie commune.

REPARAires d'apaches

Les rues de notre ville sont très mal éclairées, chacun sait cela. Et cependant, il y a un endroit dans le centre de la ville, tout près de la gare des voyageurs, qui mériterait certes bien de posséder quelques lampadaires.

Il s'agit de la rue du Vieux Marché aux Moutons, qui, actuellement, n'est qu'un amas de ruines et se prête à merveille pour dissimuler les apaches et les cambrioleurs, qui mettent en coupe réglée notre cité.

GYCLISTE CONTRE AUTO

Le cycliste Paul Sédz, 16 ans, étudiant, domicilié à Lambertsart, 26, rue de la Carnoye, longea hier matin le boulevard de la Liberté. Comme il arrivait à hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, il alla se jeter contre l'auto de M. Paul Bernard, industriel, 26, rue de Solferino, qui débouchait de la rue précitée.

Le cycliste en fut heureusement quitte pour la peur. Par contre, son vélo a été complètement mis hors d'usage.

RENVERSE PAR UNE AUTO

Alors qu'il passait rue d'Éna, vers midi, M. Arthur Flèche, 37 ans, journaliste, demeurant rue Lambert, 12, Lys, 68, fut renversé par une auto qui pilotait le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

Le journaliste se releva sans blessures apparentes et continua sa route.

AVIS AUX CAMIONNEURS LILLOIS

Les camionneurs de Lille qui ont ou leurs véhicules réquisitionnés par les Allemands sont invités à se présenter à l'Office de la Reconstitution industrielle, bureau de la Récupération, 8, rue de Tenroumond, afin d'arrêter les mesures à prendre pour obtenir le chauffeur Léon Schuller, demeurant 26, rue St-Sauveur.

PETITES NOUVELLES

Déserteur. — Le nommé Marcel Creton, 26 ans, charretier, sans domicile fixe, a été appréhendé hier, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le capitaine Vergne, du 2^e Conseil de guerre, l'inculpant d'abandon de poste et de désertion.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :
Ducrot Maurice, 20 ans, soldat au 210 R. I., un an de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Béroux Maurice, caporal au 65^e génie, 21 ans, deux ans de prison pour désertion à l'intérieur et temps de guerre.
Ducrot Maurice, du 336 R. I., 21 ans, désertion à l'intérieur en temps de guerre, 6 mois de prison.

ENCORE UN VÉLO QUI S'ENVOLE...

Dans le couloir de son habitation, non loin de la porte cochère, soigneusement close, M. Jean

gr. 0,75 ; Sel, 0,35 le kilo ; Savon mou, 1,30 le kilo ; Haricots, 1,50 le kilo ; Bougres, 4 fr. le kilo ; Chicorée, 2,50 le kilo ; Quatre épices, 0,25 par 20 gr. ; Beurre, 14,50 le kilo.

Ordre de distribution : Mardi, 9 décembre, 1 à 600 ; mercredi 10, 601 à 1200 ; jeudi 11, 1201 à 1800 ; vendredi 12, 1801 à 2400 ; samedi 13, 2401 à 3000.

1101e SECTION DES « PRÉVOYANTS DE L'AVENIR ». — Recette mensuelle dimanche 7 décembre, de 10 heures et demie à 11 heures et demie, 10, rue Jeanne-Mulot.

LOOS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A la suite du dépouillement des votes des réfugiés, les résultats définitifs des élections municipales donnent les chiffres suivants :

Liste de concentration. — MM. Gicquart, 1101 voix, élu ; Souriaux, 1100, élu ; Lestré, 1098, élu ; Guilbert, 1093, élu ; Duriez, 1088, élu ; Vanoot, 1087, élu ; Schiackier, 1086, élu ; Derchies, 1085, élu ; Waruzel, 1084, élu ; Becker, 1083, élu ; Dumortier, 1081, élu ; Barbry, 1078, élu ; Duhamel, 1071, élu ; Delenne, 1077, élu ; Potié François, 1072, élu ; Naysz, 1071, élu ; Jacquard, 1070, élu ; Noé, 1066, élu ; Lezair, 1061, élu ; Cousin, 1058, élu ; Enaile, 1051, élu ; Vermesse, 1027 ; Potié Georges, 1016.

Liste Socialiste. — Robès, 1013 voix ; Saint-Léger, 998 ; Dumont, 985 ; Gaus, 984 ; Derooy, 984 ; Potié Alph., 980 ; Balfeul, 977 ; Hugot, 976 ; Rodiez, 976 ; Carlier, 976 ; Degrémont, 975 ; Ronssz, 974 ; Bauche, 974 ; Descamps, 970 ; Jean, 970 ; Verecheden, 969 ; Boidin, 968 ; Laurent, 968 ; Parent, 968 ; Delbiqu, 967 ; Santressz, 966 ; Vanicotte, 965 ; Fontaine, 960.

Inscrits, 2914 ; votants, 2114 ; suffrages exprimés, 2094 ; majorité absolue, 1018. — Ballottage pour deux sièges.

UN VOL A L'HOSPICE

Dans la nuit du 4 au 5 décembre, des voleurs ont soustrait au dépôt de l'Hospice de l'Asile de l'Épée, 100, rue de l'Épée, 100, un sac contenant des vêtements de l'orphelin de Saint-Vincent-de-Paul de Gault, et y ont dérobé 144 paires, 2 cors et 5 laines.

Une enquête est ouverte pour rechercher les voleurs.

BOISONS VOYAGEURS.

Les éleveurs qui possèdent des pigeons voyageurs, sont informés qu'ils doivent avant le 1er janvier 1920, faire à la Mairie, la déclaration de leurs colombiers. Les pigeons voyageurs, à leur disposition à la Mairie (Bureau Militaire).

HAUBOURN

LE DANGER DES ECHELLES

M. Humez Alfred, demeurant 174, rue Auguste Poté, travaillant à l'usine des Eaux, appartenant à la Compagnie d'Éclairage de Lille, est tombé d'une échelle, sur laquelle il était monté. Dans sa chute, il s'est blessé à la jambe droite.

Le sieur Derveux Henri, 38, rue Auguste Poté, qui était employé à la Mairie, a été élu à la Société des Amateurs, a fait une chute et s'est contusionné dans la région dorsale.

ARMENTIÈRES

Aux électeurs républicains d'Armentières

Les candidats de l'Union Républicaine Armentérienne ont fait distribuer à tous les électeurs l'impudence de leur liste à l'hygiène.

La retraite de MM. CHAS, WILLARD et plusieurs autres conseillers, dit cette note papalardes, surprime toute équivoque.

Or, l'Union Radicale a décidé, à l'unanimité de ses membres, de ne pas accepter le mandat CONEM — l'alliance avec le Parti Socialiste.

LE MAIRE, L'ADJOINT et les CONSEILLERS sortants font un pressant appel au républicanisme de tous les électeurs qui les ont fidèlement déposés, pour voter sans ratures, en faveur de la liste entière du bloc des gauches.

Nos électeurs ne se laisseront pas prendre à la manœuvre déloyale d'adversaires aux abois et feront bloc pour écarter la réaction.

Vive Armentières !

Vive la République démocratique et sociale !

PONT-MARQUÉ

ACCIDENT D'AUTO. — M. Victor Clavier, 33 ans, habitant à Berzee, se rendant en vélo de Berzee à Pont-Marqué, a été renversé par un camion automobile se dirigeant sur Douai. On l'a relevé avec la jambe droite ébréchée et de nombreuses contusions.

SECLIN

QUI ?...

On nous écrit :

« Ce soir, le Conseil se réunira pour désigner le maire. Je ne sais pas celui que les conseillers désigneront, mais il est certain que les Seclinois en présence du travail considérable qu'il y a à faire dans la commune, voudraient voir à la tête de la municipalité un homme suffisamment libre pour pouvoir se consacrer à cette tâche tout entière.

Or, il apparaît à tous qu'un entrepreneur déjà absorbé par ses besognes et ses intérêts personnels, ne pourrait consacrer à la tâche en état de la cité que trop peu d'instants. C'est pourquoi je crois qu'il serait rationnel de désigner quelqu'un qui, ayant déjà fait ses preuves, aurait plus de temps et serait suffisamment dégagé de ses obligations professionnelles pour occuper ce poste pour le plus grand bien des intérêts communaux. S'il faut même qu'une indemnité lui soit allouée pour le libérer de ses fonctions privées, il n'y a pas à hésiter : une dépense de ce genre, si les résultats en étaient bons, serait de l'argent bien placé.

Un Electeur seclinois.

ANNAPES

ELECTIONS MUNICIPALES

La section d'Annapes du Parti Socialiste remercie les électeurs qui, le 30 novembre, ont affirmé leurs suffrages sur les noms de ses candidats, allant de 505 à 335, indiquant ainsi leur foi en notre idéal de justice et d'équité. Le scrutin de dimanche dernier n'ayant pas été décisif, onze sièges restent à pourvoir.

Contre la même colerité, contre la liste radicale des mal contents, contre les félons du radicalisme, nous voterons pour les candidats socialistes, c'est-à-dire pour les citoyens : Suel Georges, Brunin Arson, Collier Guy, Coustier Raymond, Duquesne Maurice, Dubar François, Duquesne Henri, Gaudin Henri, Henin Jean-Baptiste, Leclercq Alfred et Faulvaichs Georges.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 43

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN
ADAPTÉ PAR
PIERRE DECOURCELLE

Sans hésitation, ils s'engagèrent dans l'étroit escalier en colimaçon qui conduisait à son cabinet secret.

Mais le criminel avait eu le temps de tirer une portière masquant une lourde porte, qu'il ferma derrière lui avec précaution.

Désormais il était en sûreté. Aussi ne se pressa-t-il que relativement pour soulever un coin du tapis. Une trappe, dissimulée dans le plancher, bailla. L'homme s'y engouffra et disparut.

Quand ceux qui le poursuivaient arrivèrent, ils trouvèrent la pièce vide.

Par où s'était-il enfui ? s'écria l'un d'eux. Il n'y a pas d'autre issue.

— Voyez derrière cette portière ! commanda l'inspecteur en chef.

Une porte de fer apparut à leurs yeux. Vainement, ils essayèrent de l'attaquer. Mais elle était indéchirable, elle défiait tous leurs efforts. Le canon seul, ou la dynamite, en aurait raison.

En bas, Jameson et les autres policiers s'efforcèrent d'arracher au mourant quelques révélations sur ses complices.

Le scélérat en un effort suprême se dressa et défiant les questionnaires d'un regard de haine :
— Quand on fait partie de « la Main qui étend », on ne parle pas !

Il retomba en arrière... Il était mort.

On emporta son cadavre au dehors au moment où Elaine ouvrait les yeux.

— Voyez ! Voyez ! docteur ! balbutia Clairel... Vous avez raison ! Elle vit !

Et, serrant à la briser, la main de Jameson, il murmura à son oreille :

— Si nous étions arrivés trop tard, Walter, je crois bien qu'il vous aurait fallu dire à votre maître adieu pour toujours !

En bas, Jameson et les autres policiers s'efforcèrent d'arracher au mourant quelques révélations sur ses complices.

Le scélérat en un effort suprême se dressa et défiant les questionnaires d'un regard de haine :
— Quand on fait partie de « la Main qui étend », on ne parle pas !

Il retomba en arrière... Il était mort.

On emporta son cadavre au dehors au moment où Elaine ouvrait les yeux.

— Voyez ! Voyez ! docteur ! balbutia Clairel... Vous avez raison ! Elle vit !

Et, serrant à la briser, la main de Jameson, il murmura à son oreille :

— Si nous étions arrivés trop tard, Walter, je crois bien qu'il vous aurait fallu dire à votre maître adieu pour toujours !

mon cerveau, jusqu'à l'instant où, sans secousse, une sorte d'invincible sommeil m'a envahie et paralysée... J'étais évanouie.

— Pauvre, pauvre chère petite murmurait la tante Betty, dont les yeux se mouillaient au récit de ces minutes effrayées.

Journellement, le professeur Harrison et le docteur Hayward venaient ensemble faire une longue visite à leur malade, dont la robuste constitution triompha vite de l'épuisement où l'avait laissée l'abandonnée perte de sang qu'elle avait dû subir.

— Au bout de trois jours, elle se levait et pouvait recevoir ses amis, étendue sur sa chaise longue.

— Parmi eux, Justin Clarel et Perry Bennett, qui, en ce moment, se trouvaient au sommet de l'Hôtel Dodge, et se recroisèrent fréquemment au chevet de la jeune fille.

Par une convention tacite, ils évitaient, dans leurs causeries avec elle, de prononcer le mot fatidique de « la Main qui étend » ni de revenir dans son esprit le moindre souvenir qui pût lui rappeler la redoutable association et les heures critiques où la jeune fille avait senti l'empire de ses griffes de fer.

Vers la fin de la semaine, les deux docteurs autorisés de courtes promenades, en voiture d'abord, puis à pied, qui produisirent vite un résultat des plus heureux.

Les couleurs étaient revenues aux joues salées d'Elaine ; le cerne qui encerclait et bistrinait les yeux, s'était effacé, tout comme s'il n'avait jamais existé.

— Au bout de sept jours, elle avait si miraculeusement échappé.

Bienôt, la jeune fille put reprendre le cours de sa vie normale.

Parmi ses courses et ses occupations quotidiennes, les nombreuses démarches concernant la succession de son père tenaient une grande place.

L'expérience et la science juridique de Perry

Bennett lui épargnaient, autant qu'il pouvait, les plus fastidieuses ; mais il ne parvenait pas à les lui éviter toutes, et force était à l'héritière de faire souvent d'interminables stations